

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Métropole Européenne de Lille
2 boulevard des Cités unies -
59040 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 1^{er} juin 2022

Délibération n° 02-2022

Objet : COMPTE DE GESTION 2021

Le mercredi 1er juin deux mille vingt-deux à onze heures et quinze minutes, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille en salle Atrium 6-7 sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Président.

Étaient présents :

Titulaires : Stéphane Baly, Michel Borrewater, Bernard Debeer, Philippe Delcourt, Patrick Delebarre, Thérèse Deprez-Lefebvre, Benjamin Dumortier, Luc Foutry, Alexandre Garcin, Patrick Geenens, Christophe Gras, Alain Leclercq, Jean-Gabriel Masson, Sylvie Mazzolini, Maryse Moreaux, Francis Vercamer.

Suppléants : Pierre Canesse, Alain Cambien

Secrétaire de séance : Bernard Debeer

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 25 mai 2022

Nombre de délégués en exercice : 40

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Monsieur le Président

Le compte de gestion pour l'exercice 2021 a été certifié exact par le comptable supérieur inspecteur des Finances publiques. Le comptable, après avoir affirmé véritable, sous peine de droit, le compte de gestion, affirme que les recettes et les dépenses portées dans ce compte, sont sans exception, toutes celles qui ont été faites pour service du Syndicat mixte du SCOT pour l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre, à sa connaissance.

Après avoir entendu la présentation qui en fut faite, et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que :

- Les résultats du Compte de gestion du Trésorier, annexé à la présente délibération, et du Compte administratif de Monsieur le Président sont identiques par chapitre en section de fonctionnement,

Statuant :

1. sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
2. Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les sections du budget ;
3. Sur la comptabilité des valeurs inactives.

Les membres du Comité syndical :

Approuvent le Compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2021, annexé à la présente délibération, et qui présente un excédent cumulé en section de fonctionnement d'un montant de 37.772,94 € au 31 décembre 2021.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Francis VERCAMER n'a pas pris part au vote.

Francis VERCAMER
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole